

Madame la Conseillère
Monsieur le Conseiller,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

lundi 28 février 2022 à 18h30 en la salle du Conseil

Rue de la liberté 40

6240 Farciennes

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE
2. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE.- RUE DU WAINAGE.- MODIFICATION.- POUR DECISION.-
3. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE.- RUE ALBERT IER, 19.- MODIFICATION.- POUR DECISION.-
4. RENOVATION URBAINE.- FICHE-PROJET N°4 ECO-QUARTIER DE L'ISLE.- TRAVAUX DE CREATION DE LOGEMENTS.- PROJET D'ARRÊTE DE SUBVENTION ET CONVENTION-EXECUTION 2021A.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.-
5. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DU BATIMENT SIS GRAND'PLACE N°15.- CADASTRE SECTION B N°604K ET 602P.- MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES ACQUEREURS ET APPROBATION DU PROJET DE LA CONVENTION DE REMISE DES CLES ANTICIPEE.- DECISION A PRENDRE.-
6. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DES PARCELLES COMMUNALES REPRISSES DANS LE PERIMETRE SAR "GRAND BAN" SISES RUE SIFRIDE DEMOULIN.- OFFRE D'IGRETEC.- DECISION A PRENDRE.-
7. VACCINATION. - AVENANT. - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES MARAIS ENTRE LA COMMUNE ET L'AVIQ. - POUR APPROBATION.-
8. PATRIMOINE COMMUNAL.- LA FARCIENNOISE (CERCLE COLOMBOPHILE).- CONVENTION D'OCCUPATION.- ANNEE 2022.- DECISION A PRENDRE.-
9. COMMUNE DE FARCIENNES.- CIMETIERE DE PIRONCHAMPS.- ZONES DE CONCESSION F ET D.- DESAFFECTATION DE TERRAINS CONCEDES SUITE A UNE PROCEDURE EN DEFAUT D'ENTRETIEN.- DECISION A PRENDRE.-
10. EXERCICES 2022 A 2025.- MARCHES CONJOINTS COMMUNE-CPAS-RCAF.- MARCHÉ DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE SERVICES.- CAHIERS SPECIAUX DES CHARGES.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.- DEFINITION DU MODE ET DES CONDITIONS DES MARCHES.- DECISIONS A PRENDRE.-
11. MARCHES PUBLICS.- CENTRALE D'ACHATS DU S.P.W.- RESILIATION DE LA CONVENTION DU 13 MAI 2009 REMPLACÉE PAR UNE NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION DETAILLANT LES DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUNE DES PARTIES DANS LE CADRE DU NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU S.P.W. - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION S'IL Y A LIEU.- DECISION A PRENDRE.-

12. ADMINISTRATION COMMUNALE.- ACQUISITION DE DETECTEURS DE CO2 POUR CERTAINS SERVICES ET LOCAUX COMMUNAUX, LES ECOLES COMMUNALES, L'ACADEMIE DE MUSIQUE, DE LA DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE ET DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE.- MARCHÉ DE FOURNITURES.- MESURE D'URGENCE.- COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL.- ADMISSION DE LA DEPENSE.- DECISIONS A PRENDRE.-

13. ACADEMIE DE MUSIQUE, DE LA DANSE ET DES ARTS PARLES.- REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.- MODIFICATION.- DECISION A PRENDRE.-

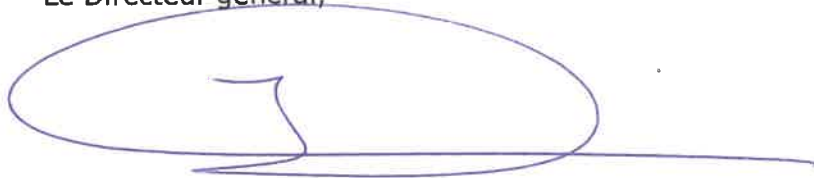
14. S.A. LE CREDIT HYPOTHECAIRE O. BRICOULT.- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.- ORDRE DU JOUR.- POUR DECISION.-

15. SPW.- AVIS DE TUTELLE.- POUR INFORMATION.-

16. PRESENTATION DE MONSIEUR PHILIPPE BORZA, CHEF DE CORPS DE LA POLICE ZONALE.-

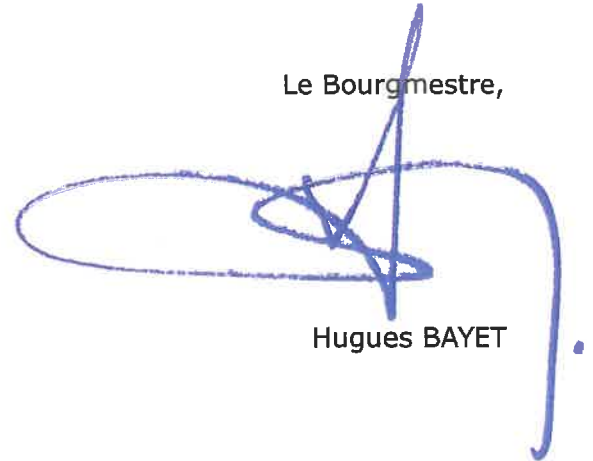
Par le Collège,

Le Directeur général,



Jerry JOACHIM

Le Bourgmestre,



Hugues BAYET